



## SOMMAIRE

Gros plan sur le lynx du Canada

État des populations d'animaux à fourrure

Actualités

## Mot du Ministère

Piégeurs du Saguenay–Lac-Saint-Jean, voici notre nouveau bulletin d'information concernant les animaux à fourrure de la région. Dès l'année prochaine, seuls les piégeurs qui auront recueilli des informations à l'aide du carnet du piégeur et qui l'auront retourné au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) recevront ce bulletin en exclusivité.

Ce premier numéro dresse un état de situation de la dernière saison de piégeage dans la région 02, plus particulièrement pour le lynx du Canada.

Nous espérons que informations vous seront utiles et qu'elles vous inciteront à poursuivre votre précieuse collaboration avec nous.

Comme vous le savez, en fournissant au Ministère les renseignements sur vos activités de piégeage et sur l'abondance des animaux à fourrure chaque année, vous collaborez de façon importante au suivi des activités de piégeage ainsi qu'à la gestion des animaux à fourrure au Québec.

Merci encore et bonne lecture!

**La Direction de la gestion  
de la faune du Saguenay–Lac-Saint-Jean**



## Gros plan sur le lynx du Canada

### Une espèce populaire, mais fragile

Le lynx du Canada est l'une des rares espèces à avoir fait l'objet d'une fermeture de son piégeage au Québec. Après une période de surexploitation due aux prix des fourrures très élevés par rapport au coût de la vie (années 1970 et 1980), le piégeage a été interdit pendant deux ans (1995-1996 et 1996-1997), dans l'ensemble de la province. Par la suite, il a graduellement été autorisé à nouveau dans les différentes régions, suivant la mise en place d'un plan de gestion spécifique à l'espèce (1995). Ce plan de gestion prévoyait des mesures restrictives pour les piégeurs : un quota variable selon les années et des périodes de fermeture temporaire, lorsque les populations seraient les plus vulnérables. En effet, le lynx du Canada suit la disponibilité de ses proies, les lièvres, et présente des cycles d'environ 10 ans. Il alterne donc entre des périodes d'abondance (environ 5 ans) et de rareté (environ 5 ans). Cependant, malgré ce plan de gestion, le,



piégeage n'a jamais été fermé à nouveau et les cycles d'abondance et de rareté semblent s'être estompés dans les dernières décennies.

Dans le cadre du plan de gestion des animaux à fourrure 2018-2025, les quotas ont été abandonnés puisqu'ils ne permettaient pas de réguler la récolte en raison des nombreuses captures accidentelles de lynx dans des pièges destinés à d'autres espèces (notamment les collets à canidés). Un bilan provincial de la situation des populations de lynx avant la mise en place du plan de gestion a été publié, ainsi qu'un bilan deux ans plus tard : [mffp.gouv.qc.ca/la-faune/bilan-exploitation-animaux-fourrure](http://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/bilan-exploitation-animaux-fourrure).

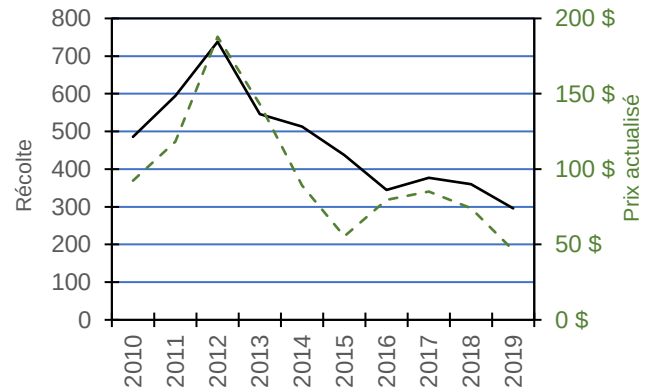


## Portrait de la récolte dans la région

**Note.** Compte tenu des délais de collecte des fourrures, de ventes aux enchères et de saisie des informations, la compilation des données de piégeage 2020-2021 n'est pas complète. Ainsi, ce bulletin ne présente pas les transactions de fourrures pour la dernière saison.

Depuis l'année 2012-2013, nous enregistrons une constante baisse de la récolte de lynx dans la région, ce qui peut s'expliquer en partie par la chute des prix de vente des fourrures (< 50 \$ en 2019-2020). En 2019-2020, seulement 296 lynx ont été commercialisés. Globalement, 45 % des 258 piégeurs actifs dans la région ont capturé au moins un lynx du Canada en 2019-2020.

*Nombre de lynx du Canada commercialisés et prix moyen des fourrures depuis 10 ans dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*



À l'image de la récolte, le rendement a lui aussi diminué dans la région (1,7 lynx commercialisé pour 100 km<sup>2</sup> en moyenne depuis 10 ans), mais de manière moins importante. Le rendement est globalement supérieur dans les territoires structurés (2,2 lynx commercialisés pour 100 km<sup>2</sup> en moyenne depuis 10 ans, sur les terrains de piégeage) par rapport aux territoires libres (1,5 lynx commercialisé pour 100 km<sup>2</sup> en moyenne depuis 10 ans).

Le succès de piégeage des lynx est appréciable comparativement au reste de la province, la région enregistrant une moyenne durant les trois dernières années d'environ 19 lynx capturés pour 1000 nuits-pièges. Cependant, si l'on inclut les collets, dans lesquels les lynx peuvent être capturés, le succès se situe plutôt à un peu plus de 1 lynx pour 1000 nuits-pièges. Dans les trois dernières années, les piégeurs qui ont retourné leur carnet déployaient un effort moyen de plus de 1333 nuits-pièges pour le groupe des canidés et des félins, mais seulement 51 nuits-pièges si l'on exclut les collets. Les collets sont donc définitivement plus populaires que les autres types de pièges.

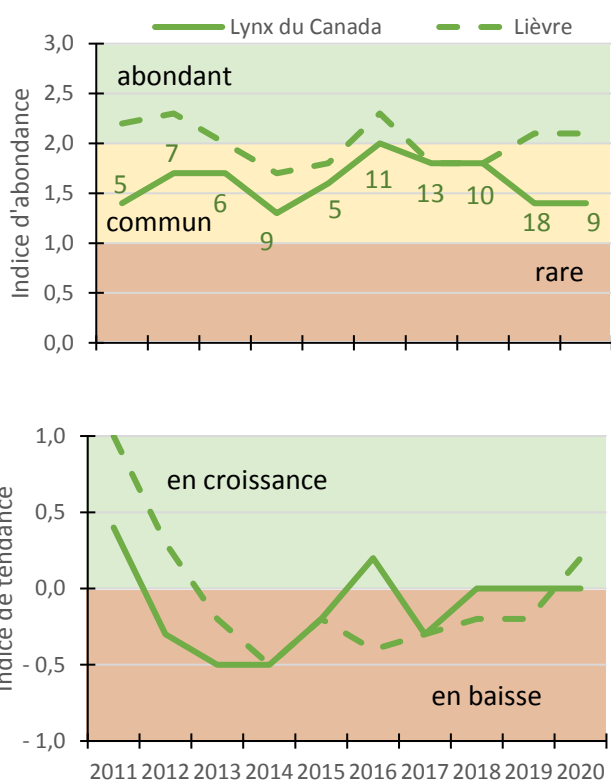
Le lynx du Canada est jugé commun par les piégeurs mais ses populations montrent des variations entre les années. Le lièvre, sa proie principale, est commun à abondant, et a connu une période de baisse entre 2013 et 2019, mais les piégeurs remarquent une tendance à la hausse du





lièvre dans les dernières années. Il semble que les deux espèces suivent encore une dynamique de cycles dans la région, ce qui n'est pas le cas partout au Québec. Rappelons néanmoins que le faible nombre de carnets du piégeur reçus ne permet pas de faire une interprétation offrant un degré de confiance élevé.

*Abondance et tendance des populations de lynx du Canada et de sa principale proie, le lièvre, depuis 10 ans dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean*



\* Les chiffres correspondent au nombre de carnets reçus.

La proportion de jeunes capturés est en croissance depuis la mise en place du plan de gestion, ce qui indique que la production de jeunes est bonne et qu'il n'y a actuellement pas lieu de s'inquiéter de l'abandon du quota.



Au cours des trois dernières années, on remarque que la majorité des lynx du Canada ont été capturés les trois premières semaines de novembre. Les piégeurs semblent terminer leur saison de piégeage durant le temps des fêtes, alors que très peu de lynx sont capturés à partir de janvier.

Globalement, les populations de lynx du Canada se portent bien dans la région et on note un certain désintérêt pour le piégeage de cette espèce, ce qui entraîne une baisse de la récolte, notamment en raison du faible prix de vente de la fourrure.





## État des populations d'animaux à fourrure

Selon les piégeurs, la grande majorité des espèces étaient stables dans la région en 2020-2021. Il faut noter que, selon les piégeurs, la martre, la loutre de rivière et le renard roux sont jugés en baisse alors que le loup, le pékan et le raton laveur sont en hausse.

Nous notons une baisse importante dans le nombre de carnets reçus chaque année (342 pour l'ensemble de la province en 2020-2021). Nous observons aussi une baisse constante du nombre de carnets du piégeur qui nous sont retournés, particulièrement dans la région, où seulement 8 carnets l'ont été en 2020-2021. Cela nous préoccupe, puisque la gestion des animaux à fourrure se base en partie sur cette précieuse source d'information. Nous encourageons les piégeurs à remplir leur carnet de piégeur et à le retourner au Ministère et ainsi à contribuer à la bonne gestion des espèces.

|                   | Saguenay-Lac-Saint-Jean |          | Province  |          |
|-------------------|-------------------------|----------|-----------|----------|
|                   | Abondance               | Tendance | Abondance | Tendance |
| Belettes          | 2,2                     | →        | 2,1       | →        |
| Castor            | 2,1                     | →        | 1,9       | →        |
| Coyote            | 0,9                     | →        | 1,1       | →        |
| Loup              | 1,4                     | ↑        | 1,2       | →        |
| Loutre de rivière | 1,3                     | ↓        | 1,6       | →        |
| Lynx du Canada    | 1,6                     | →        | 1,3       | →        |
| Martre            | 1,4                     | ↓        | 1,6       | →        |
| Mouffette rayée   | 2,1                     | →        | 1,3       | →        |
| Pékan             | 0,4                     | ↑        | 1,2       | →        |
| Rat musqué        | 2,0                     | →        | 1,7       | →        |
| Raton laveur      | 1,0                     | ↑        | 1,1       | →        |
| Renard roux       | 2,1                     | ↓        | 1,8       | →        |
| Vison             | 1,7                     | →        | 1,6       | →        |

### Légende :

Indice d'abondance : ≤ 1 : rare, entre 1 et 2 : commune, ≥ 2 : abondante

Indice de tendance : ↑ : en croissance, → : stable, ↓ : en baisse



## Actualités

### Actualités provinciales

De concert avec la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ), le MFFP a publié une foire aux questions pour les piégeurs et les titulaires détenant un bail de droits exclusifs de piégeage au Québec : [mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/faq](http://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/faq).

Dans le but de faciliter les échanges commerciaux et le respect des obligations légales des piégeurs et des chasseurs d'animaux à fourrure, le MFFP a mis à la disposition de ses clients le **Registre des détenteurs de permis de commercer de fourrures du Québec**. Pour consulter la liste des commerçants ayant donné leur consentement :

[mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/registre-annuel-detenteurs-permis-commercant-fourrures-quebec](http://mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/registre-annuel-detenteurs-permis-commercant-fourrures-quebec).

Au cours de la dernière année, six nouveaux modèles de pièges certifiés selon les *Normes internationales de piégeage sans cruauté* ont été ajoutés dans la liste du Québec. Ces modifications concernent des pièges destinés à une utilisation obligatoire pour la capture vivante du loup (4) et du castor (1), ainsi que la capture mortelle du raton laveur (1). Pour consulter la **liste des pièges certifiés** :

[mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-piegeage/engins/anipsc.asp](http://mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-piegeage/engins/anipsc.asp).

### Des nouvelles des projets de recherche

Depuis 2015, le MFFP mène une étude sur les populations d'ours noirs dans quatre régions du Québec (Saguenay–Lac-Saint-Jean, Mauricie, Outaouais et Gaspésie). L'objectif est d'obtenir des données sur les paramètres de reproduction et de survie de l'espèce afin d'assurer une saine gestion des populations. Depuis le début du projet, plus de 250 ours ont été capturés, dont 170 ont été munis d'un collier émetteur, et d'autres ont reçu une étiquette de plastique rouge à l'oreille. La récolte d'un ours muni d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique à l'oreille est légale. Si vous capturez un ours noir qui porte un collier émetteur, vous êtes invité à communiquer avec le Ministère afin que le collier puisse être récupéré et ensuite

posé sur un autre ours. Si l'ours porte seulement l'étiquette de plastique, sans collier émetteur, vous êtes également invité à en informer le Ministère. Le numéro de téléphone à composer est imprimé au dos de cette étiquette. Dans la très grande majorité des cas, la viande d'un ours porteur d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique pourra être consommée. Toutefois, vous pouvez communiquer avec le MFFP pour vous assurer que le délai d'attente prescrit par Santé Canada est respecté entre le moment de la capture de l'ours (immobilisation chimique) et sa mort.



Le MFFP a amorcé un projet ayant pour but d'établir un système de suivi des populations de lynx. Pour cela, il teste des indicateurs basés sur des méthodes non invasives (qui ne nécessitent pas la capture des animaux), telles que les caméras de chasse et la collecte de poils. Depuis deux ans, plusieurs approches ont été utilisées en Abitibi-Témiscamingue, dans la Capitale-Nationale et en Chaudière-Appalaches. Les résultats sont en cours d'analyse.

